

Cela signifie qu'au fur et à mesure que les gouvernements dérèglementeront et privatiseront les services aujourd'hui fournis sans but lucratif par des fonctionnaires, ceux-ci pourront être pris en charge par des sociétés américaines qui ont acquis un immense pouvoir financier et une grande expertise afin de réaliser des profits sur le dos des malades. Il existe aux États-Unis de grandes sociétés qui s'occupent de gérer des hôpitaux. Elles se vantent d'avoir réussi, en 1986 et 1987, à éliminer 73 000 emplois dans le secteur hospitalier.

Au cas où un ministériel naïf s'imaginerait que la santé des Américains s'est beaucoup améliorée et qu'ils n'ont pas besoin de soins hospitaliers, je précise que, d'après les statistiques, plusieurs millions d'Américains n'ont pas accès aux services de ces institutions, que les personnes âgées, en particulier, y passent moins de temps et que la qualité des soins de santé aux États-Unis est moindre qu'au Canada même si le coût total est plus élevé. Voilà ce que récoltent les Américains avec leurs hôpitaux et autres services à but lucratif. C'est pour cette raison qu'ils veulent réduire la qualité des soins ici.

M. McDermid: Ce n'est pas autorisé.

M. Heap: Voilà pourquoi le secrétaire parlementaire ne cesse pas de chahuter même s'il n'est pas d'accord lorsque nous chahutons son ministre. En fait, dès que ces établissements seront ouverts à la sous-traitance et à la privatisation, des sociétés américaines qui, conformément à l'Accord, n'auront pas à s'établir au Canada, seront immédiatement en mesure de soumissionner avantageusement par rapport à leurs concurrentes canadiennes puisqu'elles le feront dans l'optique d'un service de qualité inférieure fourni à un prix inférieur pour accroître leurs bénéfices.

Ceux qui travaillent actuellement dans les hôpitaux, les maisons de santé et de retraite et les autres établissements du genre, qui contribuent à des services qui relèvent aujourd'hui des pouvoirs publics et où règne un climat de responsabilité en matière de relations de travail et de gestion des ressources humaines, seront remplacés par des groupes à but lucratif qui, aux États-Unis, je le répète, offrent un niveau de service bien inférieur. Il y aura compression des salaires et des effectifs, réduction des services et augmentation des profits.

Dans le cas contraire, le gouvernement devrait être disposé à amender ce projet de loi dans le sens qui est proposé. Il devrait être disposé à renégocier l'Accord avec les États-Unis pour exclure cette possibilité. De toute évidence, cet amendement oblige le gouvernement à mettre cartes sur table et à dévoiler son intention d'ouvrir nos services de santé aux profiteurs des États-Unis.

● (2120)

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse de voir le président du comité des communications et de la culture occuper le fauteuil. J'espère que vous allez transmettre à la ministre et au gouvernement des opinions qui ne sont ni celles d'un politicien sectaire, ni celles de quelqu'un qui vous reproche d'avoir saccagé notre politique en matière de culture et de communications.

Je vais lire aux fins du compte rendu les opinions de l'Alliance des industries culturelles, selon lesquelles l'Accord

de libre-échange sape la politique canadienne. Ces organisations et ces institutions ont la lourde responsabilité de promouvoir la souveraineté canadienne et les industries culturelles, de même que celle de refléter notre image pour que nous puissions, selon les mots de la ministre, apprendre à nous connaître, à nous apprécier les uns les autres et à grandir ensemble. Or, ce n'est pas à ce résultat que risque d'aboutir le travail qu'a entrepris la ministre. Ses propos d'aujourd'hui manquaient totalement de pertinence.

Je voudrais citer une déclaration sur les répercussions de l'accord commercial canado-américain pour l'identité du Canada et sa souveraineté culturelle. Elle a été publiée en juillet 1988 et préparée par l'Alliance des industries culturelles qui comprend les groupes suivants: l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists; l'Association des producteurs de film et vidéo du Québec; l'Association des producteurs canadiens de film et de télévision; l'Association of Canada Film Craftspeople; l'Association of Canadian Publishers; le Syndicat canadien des artistes de la scène; la Canadian Association of Motion Picture and Electronic Recording Artists; la Conférence canadienne des arts; l'Association canadienne de cinéma-télévision; la Canadian Independent Record Production Association; l'Association canadienne des éditeurs de périodiques; la Guilde canadienne des réalisateurs; l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion; la Periodical Writers Association of Canada et The Writers Union of Canada.

L'Alliance dit que les éditeurs et écrivains s'allient aux acteurs, aux producteurs et réalisateurs de cinéma, de télévision et de disques pour signifier avec plus de force leur opposition au sort réservé à la culture dans l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada. L'importance particulière de la question les a persuadés d'exprimer d'une même voix leurs profondes inquiétudes sur les effets à long terme de l'Accord. Chaque membre de l'Alliance est persuadé que la prétendue exemption de la culture découragera en réalité les gouvernements canadiens à l'avenir d'intervenir pour favoriser la création, par des Canadiens, d'industries culturelles conçues pour les auditoires canadiens.

Les groupes membres estiment qu'il est essentiel à notre croissance comme pays souverain de promouvoir des oeuvres canadiennes qui reflètent et inspirent une conception canadienne des choses. Les Canadiens ont jugé nécessaire de contrebalancer leur faible population, leur proximité géographique d'une grande puissance et la domination extraordinaire des biens culturels importés en adoptant des programmes et des lois qui permettent aux voix canadiennes de se faire entendre dans notre propre pays. J'aimerais qu'ils lisent ce que dit la ministre des voix canadiennes.

Les groupes membres ajoutent que les mesures qui ont pu être prises pour garantir cette croissance semblent toutefois compromises par l'accord, et il n'est pas certain que les mesures adoptées par le passé pourraient l'être si elles étaient présentées après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Ils sont donc forcés de conclure que l'Accord menace notre souveraineté.